

IT FACILITY

1. Définitions

- 1.1. **Prestataire** : désigne IT Facility (www.itfacility.be), entreprise spécialisée en gestion de services, management des facilities et support IT.
 - 1.2. **Client** : désigne toute personne physique ou morale sollicitant les services du Prestataire.
 - 1.3. **Parties** : désigne conjointement le Prestataire et le Client.
-

2. Objet

- 2.1. Les présentes Conditions Générales de Vente et de Prestation de Services (ci-après "CGV") régissent les relations contractuelles entre le Prestataire et le Client.
 - 2.2. Elles ont pour objet de définir les droits et obligations des Parties dans le cadre des services fournis par le Prestataire.
-

3. Acceptation des CGV

- 3.1. La validation d'un devis, d'un bon de commande ou d'une offre commerciale implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.
 - 3.2. Toute dérogation aux CGV devra faire l'objet d'un accord écrit du Prestataire.
-

4. Services Fournis

- 4.1. Le Prestataire propose des services en gestion des services IT, management des facilities et support informatique.
 - 4.2. La nature et l'étendue des services sont définies dans le devis ou le bon de commande accepté par le Client.
-

5. Acceptation des Devis et Acomptes

- 5.1. L'acceptation d'un devis par le Client implique le versement d'un acompte de 30% du montant total du devis, sauf stipulation contraire.
- 5.2. Le paiement de cet acompte doit être effectué dans un délai de 15 jours calendaires à compter de l'acceptation du devis.
- 5.3. En l'absence de paiement de l'acompte dans le délai imparti, le Prestataire se réserve le droit de ne pas débiter les travaux ou la prestation de services.



Optimiser vos infrastructures, simplifier votre quotidien

+32 (0)483 317 214 | info@itfacility.be | www.itfacility.be |
🕒 Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h | Numéro de TVA : BE 0635.918.538
IT Facility – Tous droits réservés

5.4. En cas de désistement du Client après acceptation d'un devis sans versement de l'acompte requis, une indemnité forfaitaire de 15% du montant total du devis sera due au Prestataire. Cette indemnité vise à compenser le temps et les ressources investis par le Prestataire.

5.5 Les devis standards sont gratuits. Toutefois, pour toute analyse technique approfondie, des frais forfaitaires de cinquante (50) euros HTVA sont appliqués.

5.6 En cas d'acceptation du devis, ces frais sont déduits de la facture finale.

5.7 Si le devis est refusé ou sans réponse sous trente (30) jours, les frais restent dus

5. Commandes

5.1. Les commandes doivent être formulées par écrit (courriel, courrier postal ou tout canal approuvé par IT Facility, y compris WhatsApp et Messenger Facebook).

5.2. Toute commande est ferme et définitive à réception de l'acceptation du Prestataire.

6. Tarifs et Paiement

6.1. Les prix sont exprimés en euros, hors taxes et frais annexes (livraison, déplacements, etc.).

6.2. Le paiement est exigible sous 15 jours ouvrables suivant la facturation.

6.3. En cas de retard de paiement :

- Une indemnité forfaitaire de 15% du montant impayé s'applique, conformément à l'article 1229 du Code civil belge.
- Des intérêts de retard seront facturés selon la loi du 2 août 2002 sur la lutte contre le retard de paiement.
- Une suspension des services peut être appliquée sans préavis.

6.4. En cas de retards de paiement récurrents (trois retards constatés sur une année), des frais administratifs de soixante-cinq (65) euros seront appliqués.

6.5. Le Prestataire conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral.

7. Obligations des Parties

7.1. **Obligations du Prestataire** : fournir des services conformes aux normes professionnelles en vigueur et assurer la continuité des services.

7.2. **Obligations du Client** : fournir les informations nécessaires et régler les factures aux échéances convenues.



Optimiser vos infrastructures, simplifier votre quotidien

+32 (0)483 317 214 | info@itfacility.be | www.itfacility.be |

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h | Numéro de TVA : BE 0635.918.538

IT Facility – Tous droits réservés

8. Responsabilité

8.1. La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs prouvés, dans la limite des sommes perçues au titre des services fournis.

8.2. Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des pertes de profits, de données ou tout autre dommage indirect.

9. Confidentialité et Protection des Données

9.1. Les Parties s'engagent à la confidentialité des informations échangées.

9.2. Le Prestataire respecte le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la loi belge du 30 juillet 2018.

10. Résiliation

10.1. En cas de manquement grave, le contrat peut être résilié après mise en demeure restée sans effet sous trente (30) jours.

10.2. Les services fournis jusqu'à la date de résiliation restent dus.

11. Droit Applicable et Litiges

11.1. Les présentes CGV sont soumises au droit belge.

11.2. Tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Liège.

12. Dispositions Finales

12.1. Si une clause des CGV est jugée nulle, les autres dispositions demeurent valides.

12.2. Toute modification des CGV doit être convenue par écrit entre les Parties.

13. Publicité et Références

13.1. Sauf opposition écrite et expresse du Client avant la signature du contrat, IT Facility se réserve le droit de mentionner le nom de l'entreprise du Client à des fins promotionnelles sur ses supports de communication (site web, plaquettes, réseaux sociaux, etc.).

13.2. Toute utilisation du logo du Client sera soumise à un accord préalable.

14. Environnement et Conformité Légale

14.1. IT Facility s'engage à respecter les normes environnementales et de conformité en vigueur.

Fait à Liège ou mis à jour, le 02 janvier 2025



Optimiser vos infrastructures, simplifier votre quotidien

+32 (0)483 317 214 | info@itfacility.be | www.itfacility.be |

🕒 Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h | Numéro de TVA : BE 0635.918.538

IT Facility – Tous droits réservés